

Image not found or type unknown



Donation en avancement d'hoirie

Par **myny**, le **08/06/2008** à **10:49**

Bonjour, rnNotre soeur a reçu une maison en donation d'hoirie en 1980. Nos parents pour l'aider lui ont fait quelques travaux dans la maison. Pour justifier les travaux quelle a effectué dans la maison doit-elle fournir juste les remboursements de prêts ou les factures des travaux devant le TGI? rnMerci de vos réponses.

Par **Jurigaby**, le **08/06/2008** à **14:28**

Bonjour.rnrnElle doit fournir la facture des travaux.